

Musées, Monuments historiques 3 semaines décisives...

Après quatre mois de réunions confidentielles de « missions d'audit » mises en place dans chaque ministère, le Président de la République a décrété, puis rendu publique le 12 décembre dernier, une première vague de mesures s'inscrivant dans la Révision générale des politiques publiques (RGPP).

Aucune concertation n'a précédé l'annonce de ces décisions préparées et tranchées directement depuis l'Elysée. Ajoutons que la plupart des hauts responsables administratifs de notre ministère dit en avoir appris le contenu dans la presse, ... indiquant par là - ce qui ne fait aujourd'hui plus de doute - qu'ils n'ont été associés ni aux discussions finales, ni aux choix définitifs.

Débat confisqué, administration tenue à l'écart, passage en force : dans la mise en œuvre de la RGPP, la dureté des convictions libérales de ce gouvernement (moins d'Etat, d'administrations centrales, moins de services, moins de personnels, externalisation plein pot, etc.) n'a d'égal que la brutalité des procédés employés.

Parmi les secteurs les plus fortement touchés, et sur lesquels il est prévu d'avancer le plus vite :

► **les musées nationaux sous statut de service à compétence nationale (SCN)**, qui conservent encore un lien organique avec l'administration centrale, **la Direction des musées de France (DMF), direction que le gouvernement a décidé de dissoudre,**
► **et les Monuments historiques**, dont Christine Albanel et son cabinet, confrontés à des restrictions budgétaires, souhaitent faire supporter la charge par les collectivités territoriales, poursuivant dans la voie du **désengagement de l'Etat** suivie, avant eux, par Jean-Jacques Aillagon et Renaud Donnedieu de Vabres.

C'est ce qu'il ressort indiscutablement de deux circulaires du Directeur de cabinet de la Ministre, datées du 15 janvier 2008, et d'autres documents internes, très récents, qu'a pu se procurer la CGT-Culture.

Prendre tout le monde de vitesse afin d'éviter toute mobilisation susceptible de contrarier leurs plans, telle est manifestement, à la lecture de ces pièces, la stratégie de nos autorités ministérielles.

Nous savons, par conséquent, ce qu'il nous reste à faire pour parer à ces mauvais coups...

Devenir des musées nationaux - SCN - rattachés à la Direction des musées de France : les grandes manœuvres...

Sans l'affirmer explicitement, les instructions ministérielles du 15 janvier privilégient bel et bien sur toute autre la voie d'un **rattachement de ces services à la Réunion des musées nationaux (RMN)**, établissement relevant du régime industriel et commercial et, s'agissant des personnels, du droit privé.

Sont aussi étudiés, en seconde hypothèse :

► **des créations d'établissements publics, voire d'« agences » (!)**, pouvant éventuellement regrouper plusieurs musées : Picasso, Cluny, Fontainebleau, Malmaison/Ile d'Aix/Ajaccio, Sèvres (et manufacture), Ecoen, Compiègne-Blérancourt, Limoges, Chagall/Léger/Picasso, Mucem (éventuellement sous statut d'établissement public de coopération culturelle - EPCC),

► **l'intégration de certains SCN à des établissements publics déjà existants** (essentiellement le Louvre, Orsay, Versailles, le CNAC-G.Pompidou) : Orangerie, Cluny, Ecoen, Picasso (?)

... **voire au Centre des monuments nationaux (CMN)** : Fontainebleau, Saint-Germain, Compiègne-Blérancourt, Magnin, Moulleron, les Eyzies, Pau, Malmaison,

► **enfin, de possibles transferts aux collectivités territoriales**, nous y reviendrons plus loin.

En plus du fait, en soi gravissime, que se prépare **un dépeçage méthodique et sans état d'âme de la DMF**, la vidant d'une très grande partie de sa substance, beaucoup de questions surgissent, exigeant mûre réflexion ... et de ne pas agir à la va-vite :

■ Quels projets culturels et scientifiques, quel réseau pour une politique muséale nationale, quelle mutualisation, quelle politique d'acquisition, quel exercice de la tutelle ministérielle et quelle cohérence de l'action de l'Etat dans le cadre de ces nouvelles configurations ?

■ Quelles conséquences sur les missions, les attributions et les statuts des personnels travaillant aujourd'hui dans ces musées, ces projets ouvrant grand la porte à des trains d'externalisation ?

■ Quelle organisation du travail, quelles futures modalités de gestion dans les domaines administratifs et financiers ?

■ Comment la RMN deviendrait-elle un opérateur complet du champ muséal, ce qui implique qu'elle soit notamment dotée de la compétence scientifique ?

De tout cela, Christine Albanel ne s'embarrasse pas puisqu'elle a exigé que des scénarios bouclés (dans la précipitation) lui soient rendus au plus tard le 22 février prochain !

En l'espèce, la besogne doit être accomplie sous la houlette d'un comité de pilotage réunissant le Directeur-adjoint du cabinet et deux conseillers, le secrétariat général du ministère, la DMF, la DAPA et, occasionnellement, la RMN, les SCN, le CMN et les EP associés à cette vaste opération de dislocation de la DMF. Concernant l'éventuel rattachement des musées nationaux SCN à des EP musées déjà existants, les Présidents du Louvre, d'Orsay, de Versailles et du Centre G. Pompidou ont reçu mi-janvier un courrier leur demandant de faire parvenir leurs propositions argumentées et détaillées dans le délai impératif d'une semaine : **Plus fort que la quinzaine du blanc, Christine Albanel invente l'opération « la semaine TOUT DOIT DISPARAITRE à la DMF » !**

Certains esprits raisonnables se demandent encore comment est-il possible que ce comité de pilotage ministériel parvienne à boucler l'intégralité du dossier avant le 22 février ? Mais voyons, avec l'aide d'une société privée de consulting pardi !... une fois de plus ! En l'occurrence, il s'agit de Cap Gémini, firme incontournable du CAC 40.

Contrairement aux mensonges pathétiques du gouvernement, il n'y a rien à attendre de meilleur pour le service public culturel au terme de cette mascarade. Seul importe que l'Etat se débarrasse totalement de la gestion des musées, que Christine Albanel ne considère que comme une charge, et non comme l'une de ses premières responsabilités.

Dans tous les documents en notre possession, à commencer par la note du Directeur de cabinet du 15 janvier dernier, une seule et même obsession guide la démarche : « moindre coût », « économies », « optimiser les gains », « modèles financiers »,... **Mais, s'agissant de contenu culturel et de politique des publics, c'est le vide sidéral !** On y lit également : « *il sera étudié un mécanisme dynamique d'intéressement aux résultats, ayant vocation à se substituer au dispositif automatique actuel. La restitution d'une fraction des recettes de droits d'entrée laissera en effet place à une logique d'accroissement des moyens alloués dès lors que les objectifs contractuellement fixés sont dépassés* ». Les dirigeants de la RMN viennent par ailleurs d'écrire à la Ministre en ces termes : « *La question se pose désormais de déterminer le nombre des musées SCN ayant vocation à être rattachés à la RMN.(...) l'ensemble constitué par les musées transférés à la RMN devra posséder une taille critique, en particulier à Paris et en région parisienne (...) les ressources propres pourront être dynamisées au dessus d'un certain volume d'activités, grâce à l'élaboration d'outils communs de recherche et de développement de ressources propres (développement des publics, mécénat, « privatisations ») qui ne pourraient être amortis sur un périmètre trop étroit.* »

Voilà les responsables culturels et scientifiques, et tous les personnels des musées prévenus : course aux financements privés, privatisations, mais encore DU CHIFFRE, TOUJOURS DU CHIFFRE, ... OU LE BATON !

Musées, Monuments historiques :

un nouveau plan de délestage sur les collectivités territoriales

Après la toute récente vague de transferts de Monuments historiques du CMN aux collectivités, entraînant des transferts de personnels, **Christine Albanel remet le couvert, y incluant désormais les musées nationaux.**

Extraits de la note ministérielle du 15 janvier :

« La décision prise par le conseil de la modernisation des politiques publiques du 12 décembre 2007 doit être replacée dans le contexte des mesures récentes de décentralisation (...) Le périmètre des monuments dont la propriété était transférable a été arrêté sur la base de critères historiques et architecturaux au terme de travaux conduits par une commission présidée par René Rémond (...) »

Afin de déterminer le périmètre **des monuments et musées nationaux qui seraient susceptibles d'être proposés aux collectivités locales en 2008**, je vous demande de travailler à l'intérieur du cadrage suivant :

a. constitution d'une commission, sur le modèle de la commission Rémond, qui permette de transposer la méthodologie, alors retenue, à la sphère des musées

nationaux, pour déterminer selon quels critères, notamment scientifiques et historiques, la liste des musées nationaux transférables, en propriété ou en gestion, pourrait être établie.

b. Réouverture de la possibilité de transfert de monuments sur la base de la liste établie au terme des conclusions de la commission Rémond et de manière limitée dans le temps (1 an), en offrant la possibilité aux collectivités locales de bénéficier d'un transfert limité à la gestion.

c. Sur le reste du périmètre des monuments et musées nationaux, étude de nouveaux modes d'association des collectivités locales à leur gestion (...). »

Plus rapide encore que l'exercice précédent, circonscrit aux musées SCN, il est indiqué dans la note que « **le dispositif devra être arrêté dans ses grandes lignes avant la fin du mois de janvier** » !

La CGT-Culture est bien décidée à se mobiliser aux côtés des personnels pour faire barrage à cette atomisation du ministère de la culture programmée dans les plus hautes sphères. Tous ensemble, arrêtons le bras des casseurs !

Paris, le 4 février 2008